

COORDONNÉES

Service des Appartements
Thérapeutiques Relais
du Gr.E.I.D.

67 avenue Villars
59300 Valenciennes
Tél. 03.27.41.32.32
appartements.therapeutiques@greid.fr
www.legreid.fr



COMMENT s'y rendre ?



Le GrEID se situe à 5 min à pied
de la gare de Valenciennes
au 67 avenue Villars



BUS :
Le Cordon C2
Arrêt de bus Dampierre



**SERVICE DES APPARTEMENTS
THERAPEUTIQUES RELAIS**



PUBLIC ACCUEILLI

PERSONNES :

- Majeures
- Sevrées, avec ou sans substitution
- Parents seuls avec enfant(s): maximum 2 enfants mineurs.
- Femmes enceintes.
- Animaux domestiques autorisés : vaccin à jour, possibilité de garde par un tiers en cas d'hospitalisation, comportement adapté à la vie en appartement.

ACCOMPAGNEMENT

Les Appartements Thérapeutiques Relais (ATR) ont pour objectif d'accompagner dans leur démarche de soin, des personnes ayant des problèmes d'addiction(s). Dans ce cadre, plusieurs axes de travail sont possibles, notamment par l'aide:

- **au maintien de l'abstinence**, à la gestion contrôlée d'alcool
- **à la gestion de la vie quotidienne** (budget, alimentation, etc.)
- **à l'insertion sociale et professionnelle** (loisirs, recherche de formation, d'emploi, etc.)
- **au maintien et/ou au renforcement des liens familiaux.**

Cet accompagnement est favorisé par une équipe pluridisciplinaire: éducateurs spécialisés, infirmière, assistante sociale, psychologues, psychiatre ...

Elle travaille en collaboration avec l'ensemble des partenaires du Valenciennois : médecins généralistes, Inter secteur d'alcoologie, Unité de Traitement des Dépendances, Centre Hospitalier,

PROCEDURE D'ADMISSION

Lettre de motivation adressée au service des ATR par lettre, mail ou via le site internet



Premier entretien avec 2 intervenants du service : discussion autour du parcours, présentation du service.

Concertation avec l'ensemble de l'équipe pour une admission ou une orientation vers une structure adaptée



Mise sur liste d'attente avant entrée

FONCTIONNEMENT

Les appartements sont situés dans le Valenciennois. Au nombre de 6, dont un dédié prioritairement à l'accueil d'un parent avec enfant[s], ils sont individuels, anonymes, meublés et équipés.

La durée de prise en charge initiale est de 12 mois maximum dont 1 mois d'essai (éventuellement renouvelable en fonction de l'évaluation).

La mise en place d'un suivi psychologique, le respect des rendez-vous avec l'équipe éducative et la participation à une activité par semaine sont obligatoires.

CONTRAT DE SEJOUR

Un contrat de séjour est conjointement élaboré et co-signé à l'entrée. Il définit le projet d'accompagnement et les engagements mutuels du résident et de l'association (moyens humains et matériels).

Le projet est régulièrement réévalué et redéfini si nécessaire.

Figure au contrat le règlement intérieur que le résident s'engage à respecter.

LES ACTIVITÉS

Arts plastiques, marche, café des apparts, atelier cuisine, piscine.